favoriser ceux qui l'ont mérité et qui possèdent les connaissances nécessaires pour remplir leur rôle de façon honnête.

A Québec, aux bureaux du Canadien National, il existe une horde de fonctionnaires qui font double emploi avec ceux de Montréal. Ces employés se promènent dans les paroisses, promettant qu'il se fera des changements d'administration, dont l'efficacité pourtant n'est pas prouvée. Sous des menaces voilées proférées à l'endroit des autorités des localités, ces fonctionnaires tentent de forcer les conseils municipaux à accepter des changements indésirés du peuple.

Il semble que ces messieurs se «balancent» de tout. Aussi, serait-il préférable, à mon sens, que les chemins de fer, tant le Canadien National que le Canadien Pacifique, se débarrassent de ces messieurs qui se promènent hypocritement. On rapporte qu'à Québec, on compte huit ou dix fonctionnaires, sinon plus, qui touchent de \$15,000 à \$20,000 annuellement, somme qui pourrait servir à payer au moins 10 ou 15 chefs de gare, qui serviraient directement la population.

Il est possible que ces fonctionnaires tentent de me convaincre que certains postes n'ont plus leur raison d'être, compte tenu de tout ce que nous apportent les progrès en électronique. Comme certains retraités du Canadien National reçoivent moins, mensuellement, que les assistés sociaux, nous nous opposons au congédiement proposé par cette compagnie.

Étant donné que le fonds de pension accumulé est de l'ordre de plus de  $1\frac{1}{2}$  milliard de dollars et que 2,500 retraités du Canadien National ne touchent que \$25 par mois, 7,325, \$100 par mois et plus de 8,000, moins de \$200 par mois, il est évident qu'un rajustement s'impose.

Aussi, monsieur l'Orateur, je fais miennes les recommandations d'une section des Travailleurs unis des transports, et je cite:

- Qu'une enquête approfondie soit demandée sur la situation financière du plan de pension du CN.
  Que le plan de pension du CN devienne négociable et intégré au contrat de travail.
- 3. Que le comité des pensions du CN soit formé d'un nombre égal de représentants de la compagnie et des syndicats, plus un membre de syndicat retraité et d'un président choisi par les membres déjà mentionnés.
- 4. Que la pension du CN soit calculée comme au service civil du Canada, à raison de 2 p. 100 par année de service admissible, en prenant comme base les cinq années consécutives les mieux rémunérées et que cette pension soit versée indépendamment de celle du Régime des rentes du Canada ou du Québec.
- 5. Que l'allocation versée aux veuves et héritiers légaux des retraités soit de 75 p. 100 au lieu de 50 p. 100.

- 6. Qu'un boni du coût de la vie soit versé aux retraités actuels pour rajuster leur pension au niveau du coût de vie actuel et qu'il soit maintenu, par la suite, proportionnellement au coût de la vie, pour tous les retraités.
- 7. Qu'un employé puisse prendre sa retraite à 60 ans avec ses années de service comptées comme si elle était prise à 65 ans.

Monsieur l'Orateur, j'espère que l'honorable ministre saisira toute l'importance de ces recommandations, qui n'ont pour tout objet que la sécurité et le bien-être d'une catégorie de travailleurs qui en ont payé la note depuis longtemps et qui ne sont pas responsables de la hausse du coût de la vie.

## [Traduction]

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, en l'absence inévitable du ministre et celle de son secrétaire parlementaire, j'aimerais répondre au député de Portneuf (M. Godin). D'abord, je dois dire qu'il a soulevé ce soir des questions d'ordre plus général et dans certains cas, plus précis que la question soulevée le 11 mars et qui figure à la page 4672 du hansard. Pour ce qui est de ces dernières questions, je les signalerai certainement au ministre et j'espère que celui-ci fournira une réponse.

## • (10.10 p.m.)

Ce que je suis autorisé à dire au sujet de la question qui figure au hansard relativement à la fermeture de certaines gares, c'est que cette affaire a trait à un programme de garescentres que le CNR entend mettre en œuvre dans la région de la ville de Québec. Afin de faciliter les choses et d'obtenir la compréhension du public, un représentant du chemin de fer rend visite aux autorités locales des municipalités, fournit des explications complètes sur les projets et cherche à obtenir la collaboration de toutes les parties intéressées. Le chemin de fer informe aussi les clients de la région. On me dit qu'aucun représentant de la compagnie de chemin de fer n'a proféré de menaces, et cela se rapporte directement à une déclaration ou à une question qui figure au hansard.

M. J. A. Gauthier est le directeur du bureau central du chemin de fer dans la ville de Québec. Il a essayé de se ménager une rencontre avec le député de Portneuf (M. Godin) et le député de Champlain (M. Matte) afin de leur expliquer la proposition de la compagnie. Sauf erreur, la rencontre aura lieu aussitôt que possible.